

## CONSEIL MUNICIPAL

du 9 Octobre 2013

à 20 heures 30

*convocation le 28 Septembre 2013*

Présents : tous les membres en exercice

### Approbation du compte rendu du 3 Juillet 2013.

Les conseillers approuvent ce CR à l'unanimité.

### Travaux.

Le hangar de rangement est terminé, pour une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>, derrière la mairie. Il permettra de stocker tout le matériel lié aux festivités.

Une tranche de goudronnage a été effectuée : de Labaume vers Foussargues, chemin de la Fabrique, et quelques reprises sur le quartier de Queyrol. Le Conseil Général a remis en état la montée et la rue du village avant de les céder à la commune, en échange de la voirie qui relie le rond point à la route d'Aubuaasrgues. La commune a donc fait faire le goudronnage de la fin de la partie anciennement départementale jusqu'à la jonction entre le chemin de Peyregouses et la promenade du Valladas, cette jonction ayant été réimplantée au bon emplacement. Les problèmes de limite entre les parcelle communales et celles de M. Yves Espérandieu sont donc soldés.

Prochainement des barrières de sécurité seront placées route de Labaume sous le pont de la déviation, pour sécuriser les trottoirs empruntés par les enfants de l'école lorsqu'ils vont jusqu'au stade pour leurs séances de sport.

Les travaux d'accessibilité devant l'église ont démarré. La communauté de communes du Pays d'Uzès nous a fait savoir qu'elle n'accorde pas de subvention pour des travaux sur le patrimoine communal, mais qu'une péréquation nous sera prochainement versée (5419 Euros au titre de 2013) dont le montant pourrait être affecté à ces travaux.

Le Préfet, relayant le Ministère de l'Education Nationale, nous demande d'afficher la devise républicaine, la charte de la laïcité, et la déclaration des

droits de l'homme et du citoyen à l'école. Ces différents matériels d'affichage sont commandés, et seront placés dès livraison.

### **Convention EPF-LR.**

M. Boyer expose que la commune peut bénéficier d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon, afin de créer une réserve foncière à proximité du lotissement de la Carcarie. Dans ce cadre, l'EPF-LR fait l'acquisition du terrain pour le compte de la commune, qui a 5 ans pour monter son projet sans faire d'avance. Le conseil donne son accord pour la signature de cette convention à 10 voix pour et une abstention.

### **Exonération taxe foncière.**

M. Le Maire expose que la commune peut voter une exonération partielle de Taxe Foncière (part communale) pour les bénéficiaires d'une allocation handicapé. Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **Indemnités.**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire que le conseil délibère sur le principe d'attribuer des indemnités au personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Litige Saladin.**

M. le Maire fait l'historique de ce litige :

*Jusqu'en 2009, Claudine Saladin était chargée de la cantine, de la garderie après l'école, et de l'entretien des locaux communaux, à raison de 30 heures hebdomadaires.*

*En 2009, elle a demandé une période de disponibilité d'un an pour raisons personnelles, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009. Pour ne pas la pénaliser alors qu'elle avait trouvé un emploi dans le secteur privé, le Maire lui a accordé cette période de disponibilité, alors même que la remplacer pour la cantine et la garderie à un mois des vacances scolaires n'était pas sans poser de gros problèmes d'organisation.*

*Pour la remplacer pendant cette année, la commune a engagé deux agents, un pour la cantine et la garderie, un pour l'entretien. L'effectif de la cantine augmentant avec la taille de l'école, les deux agents en question ont été affectés simultanément à la cantine tous les midi, et ont effectués alternativement la garderie et le ménage, pour un total de 16 heures hebdomadaires chacun.*

*Mme SALADIN a été avertie de cet état de fait, et de l'intention de la commune de pérenniser cette organisation, qui supposait la suppression du poste de 30 heures, et la création de deux postes de 16 heures par semaine.*

*Elle a demandé une prolongation de sa disponibilité d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010. Le poste de 30 heures a par la suite été supprimé, et les deux postes de 16 heures créés. Au 1<sup>er</sup> Juin 2011, elle a demandé une prolongation de 3 mois de sa disponibilité, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2011.*

*Puis elle a réclamé sa réintégration sur son poste de 30 heures, qui n'existait plus. Bien que n'y étant pas obligée, la commune lui a proposé d'être prioritaire pour une embauche sur un des postes de 16 heures. Elle a refusé et a saisi le tribunal (2 procès successifs). Le tribunal administratif de Nimes a donné raison à la commune. Mme Saladin a donc été considérée comme « involontairement privée d'emploi », ce qui lui ouvrait droit à des allocations chômage. La commune étant son propre assureur dans ce domaine, il lui revenait de verser cette allocation.*

*Devant la difficulté d'établir le montant de ses droits, la mairie a contacté divers organismes, dont aucun n'a pu répondre avec précision. Il a donc fallu s'adresser à un organisme spécialisé (devis de 800 Euros HT) pour établir ce calcul. Les documents nécessaires à ce calcul lui ont donc été demandés, mais jamais fournis. Au lieu de ça, elle a intenté une troisième action devant le tribunal administratif. Notre avocat nous a défendu, et elle a encore été déboutée. Impossible de lui verser ses allocations pendant toute la durée de la procédure, d'autant qu'elle ne nous avait pas encore fourni les documents nécessaires au calcul.*

*Enfin, après le résultat de ce troisième procès, elle a fourni les documents demandés, qui ont permis le calcul, et le versement de ses allocations en aout 2013.*

### **Numérotation des maisons.**

La commission communale présidée par Mme Fernandes a fini ses travaux. Toutes les maisons de Serviers et Labaume sont numérotées. Les plaques seront bientôt distribuées à tous les occupants, avec un courrier explicatif. Le DICRIM, qui résume les mesures à prendre en cas de catastrophes naturelle ou technologique sur la commune, établi dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, sera distribué en même temps.

### **Etude hydraulique.**

M. BOYER résume la dernière réunion pour les conseillers qui n'ont pu y assister, le compte rendu complet est à leur disposition en mairie. Il sera diffusé dès lors qu'il aura été approuvé par les services de l'Etat.

### **PLU.**

Le bureau d'étude nous a remis son étude d'impact environnemental, exigé dans le cadre des lois Grenelle II. Le projet de PADD peut avancer en tenant compte de ces prescriptions.

### **Plan Communal de Sauvegarde.**

Une réunion avec les services de l'Etat sera organisée prochainement, pour compte rendu aux partenaires financiers.

### **Manifestations communales.**

Le repas des Aînés aura lieu le 1<sup>er</sup> Décembre 2013, et le Maire présentera ses vœux à la population le 12 Janvier 2014.

### **Géomètres.**

Un partenariat avec des élèves préparant leur BTS de géomètres sera bientôt établi, le projet sur lequel ils travailleront reste à définir entre la mairie et leurs enseignants.

## FCS.

M. le Maire signale la création à Serviers d'une nouvelle association, le Football Club de Serviers, qui organise des activités liées au football pour les enfants jusqu'à 11 ans. La mairie a donc fait l'acquisition d'une paire de buts de foot de taille adaptée à cet âge, qui pourront également être utilisés dans le cadre du sport scolaire.

## Centre Social St Quentin.

Au début de l'année, des travaux de débroussaillage ont été réalisés sur le coupe-feu au-dessus du village par une équipe en chantier d'insertion dans le cadre d'une convention avec le Centre Social de St Quentin. M. le Maire propose de renouveler cette convention. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## Rythmes scolaires.

Mme Rouaud présente l'avant projet de mise en place de cette réforme à l'école des Trois Ponts. De nombreux points restent à éclaircir. Une réunion entre la mairie, le conseil d'école, et les parents intéressés aura lieu le 6 Novembre.

*A 22 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Fait à Serviers, le 17 Octobre 2013

Le Maire,

Francis MAZIER